

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 26 septembre 2011**

**2011 DASES 421G: Subvention à l'association Lilliput (10e)**

**Mme Liliane CAPELLE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le code général des activités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 2.500 euros au titre de 2011 à l'association Lilliput ;

Sur le rapport présenté par Madame Liliane Capelle au nom de la 6e commission :

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Lilliput, située 13, rue Bouchardon 75010 Paris (X00726 – SIMPA 15 166 – dossier n° 2011\_03282) au titre de 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.